

## PLAN DE ZONAGE SECTEUR RURAL

- A Agricole
- M Mixte
- P Publique
- RA Résidentielle faible densité
- VIL Villégiature

- Zonage municipal
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Facteur G (périmètre urbain (1,5) non applicable)
- Limite de lot
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Ligne de transport électrique
- Hydrographie

### Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Îlot détruit avec morcellement
- Îlot détruit sans morcellement

Plan PZ-1  
Adopté le : 2 juin 2008 (Règlement #187-2008)  
Entrée en vigueur le : 20 août 2008  
Modifié le : 20 octobre 2009 (Règlement #202-2009)  
19 janvier 2010 (Règlement #205-2009)  
19 avril 2011 (Règlement #218-2011)  
20 septembre 2011 (Règlement #221-2011)  
18 août 2015 (Règlement #254-2015)  
22 janvier 2019 (Règlement #292-2018)  
18 août 2020 (Règlement #309-2020)  
20 mai 2025 (Règlement #373-2025)

Préparé par : Félix Hamel-Small, conseiller en urbanisme  
Approuvé par : Marie-Josée Larose, directrice du service de l'aménagement et développement du territoire  
Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en géomatique

Maire

Secrétaire-trésorière

